

/VS
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N°89-005 du 12 Mai 1989

portant approbation de la Décision-loi N°88-005/ANR/CP du 12 Septembre 1988 instituant au profit de la Société des Ciments d'ONIGBOLO, de la Société National des Ciment et de la Société des Ciments du Bénin le monopole de la distribution et de la vente au détail du ciment.

L'ASSEMBLEE NATIONALE REVOLUTIONNAIRE a délibéré et adopté en sa séance du 29 Avril 1989.

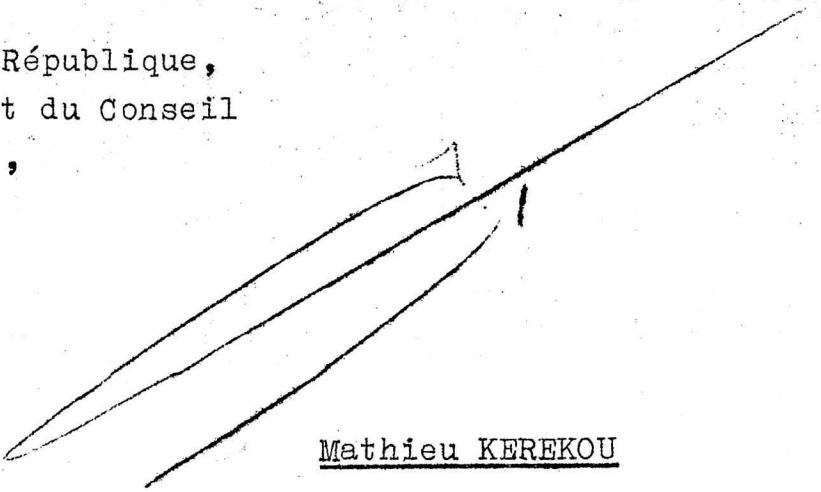
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1er. - Est approuvée la décision-loi N°88-005/ANR/CP du 12 septembre 1988 instituant au profit de la Société des Ciments d'ONIGBOLO, de la Société Nationale des Ciments et de la Société des Ciments du Bénin le monopole de la distribution et de la vente au détail du ciment.

Article 2. - La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 12 Mai 1989

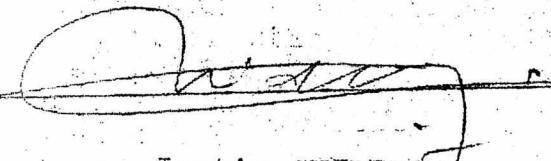
par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

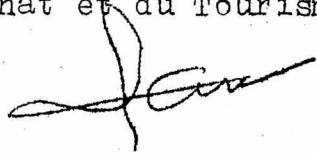
.../...

Le Ministre de l'Industrie,
et de l'Energie,



Justin GNIDEHOU

Le Ministre du Commerce, de l'Ar-
tisanat et du Tourisme,



Girigissou GADO

Le Ministre de la Justice,
Chargé de l'Inspection des
Entreprises Publiques et Semi-
Publiques,



Salicou ABOUDOU

Le Ministre Délégué auprès du
Président de la République,
Chargé du Plan et de la Statis-
tique,



Ali HOUDOU

Ministre intérimaire

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 CP/ANR 4 CPC 4 PPC 2 Ministères 16
CEAP 6 SPD 2 DB-DCF-DTCP-DSDV-DI 10 DPE-DLC-INSAE 3 IGE et ses
Sections 3 GCONB 1 DCCT 1 ONEPI 1 UNB-FASJEP-ENA 3 CAB/MIL 2
BN-DAN 2 BEN/OFRB 1 BEN/OJRB 1 JORPB 1